

Schéma Départemental « Accès à la Santé pour Tous en Loir-et-Cher »

Atelier 1

« Développer l'attractivité et l'aménagement du territoire loir-et-chérien » du lundi 02 juin 2014

Relevé de décisions

- Rappel des objectifs de la démarche qui ont dans un premier temps permis de dégager trois axes importants : l'aménagement du territoire, les usagers, les professionnels.
- Tour de table durant lequel les participants se sont présentés,
- Rappel des dix actions du dispositif « Toubib où est notre toubib ? » et le résultat de prospection des actions menées par d'autres collectivités en France dont les plus innovantes nous ont permis de décliner dans le cadre de l'aménagement de notre territoire trois objectifs : le maillage territorial, l'adaptabilité de l'offre aux contraintes budgétaires, et la promotion territoriale.

Maillage territorial

Les actions seront réparties équitablement sur l'ensemble du territoire au plus près des acteurs de terrain et proche de la population. L'objectif est de lisser les inégalités. Des actions sont menées et il serait important de valoriser ce qui a été déjà entrepris.

A la question « Pour vous quel est l'acteur de santé le plus pertinent pour agir au plus près des populations ? », plusieurs personnes s'accordent sur le rôle important des hôpitaux, médecins généralistes, pharmaciens, CIAS, EHPAD. Le problème de l'impossibilité des médecins coordonnateurs de prescrire des soins pour les patients des EHPAD, alors qu'il manque des médecins sur nos territoires, est soulevé.

Action à développer : Promouvoir la mixité d'exercice pour les médecins coordonnateurs. L'exemple du mode de fonctionnement différent, de l'HAD, devra également être examiné. Envisager une demande nationale (Assemblée Nationale).

Adaptabilité de l'offre aux contraintes territoriales

Concernant l'accueil et l'installation des professionnels de santé en Loir-et-Cher, le Labs « Bienvenue en Loir-et-Cher » fait un parallèle avec les cadres d'entreprise. Des efforts doivent être faits pour mieux se vendre en amont et montrer durablement notre envie d'accueillir et de garder les professionnels de santé. Il serait souhaitable de mutualiser les offres d'emploi qui peuvent intéresser le conjoint et surtout assurer une mise en coordination des acteurs plus efficace. Un groupe de travail dédié sera mis en place.

Pour fédérer les énergies afin d'accueillir un nouveau médecin, le plus efficace serait de bénéficier d'un portail de santé multipartenarial. Un groupe de travail dédié sera mis en place.

Nos atouts et nos faiblesses :

L'attractivité des MSP : Elles sont identifiées comme un atout dans le choix d'un territoire pour les arrivants et rassurent sur les aides possibles à leurs familles. Par exemple, intégrer dans le dossier la proposition d'un accord sur la mise en place d'un transport en commun à proximité.

Dispositif PAIS : Le principe du dispositif PAIS pourrait être reproduit sur d'autres territoires, si la transposabilité est envisageable.

Communication : Pour faire venir les médecins, ne faudrait-il pas créer une plaquette de communication décrivant les atouts de notre département situé entre Tours et Orléans ? A priori c'est une stratégie de communication éphémère. D'autres pistes sont donc à explorer mais le Conseil Général ne serait agir seul.

Transports : De gros efforts ont été faits en termes de transports à la demande (tarif unique). Leur développement se heurte aux moyens financiers trop importants qu'il faudrait mobiliser.

La généralisation du Transport Solidarité Santé sera un atout supplémentaire.

Télémédecine : L'installation de jeunes médecins ne peut se faire que sur des territoires dotés du haut débit qui faciliterait le déploiement de la télémédecine. Les propositions des élèves administrateurs de l'INET sont retenues.

Réseau d'appui : La création d'un réseau d'appui des professionnels de santé est proposée. Ce réseau serait le lieu d'échanges pour les professionnels médicaux et paramédicaux qui pourrait être porté par ces mêmes professionnels de santé, les acteurs institutionnels venant en appui.

Promotion territoriale

Les jeunes médecins ne souhaitent plus exercer seuls, isolés géographiquement et nos territoires ruraux paraissent a priori peu attractifs. Il est donc important de valoriser notre patrimoine, de sensibiliser les étudiants qui viennent en stage à la qualité de vie de notre département, de ses atouts et de trouver des solutions d'hébergement à la hauteur de cette ambition afin d'éviter de les voir repartir régulièrement vers leur lieu de vie universitaire.

L'exemple de l'Association Patronale de Santé en Milieu de Travail qui accueille très régulièrement des médecins étrangers est à reprendre. Cette association sera invitée à ce titre lors du prochain groupe de travail dédié à cette thématique.

Il est demandé aux participants de réfléchir à l'accueil des stagiaires européens et à la manière de favoriser le compagnonnage. L'université François Rabelais et la Faculté de Médecine de Tours pourront être sollicitées à ce sujet, notamment le Département Universitaire de Médecine Générale.

La création d'un guichet unique d'information est suggérée. Le Conseil général a déjà mis en place un guichet unique, l'ARS également (PAPS). Des passerelles devraient être mises en place afin d'accéder aux sites des autres acteurs de santé. Le portail santé pourrait en être le support.

Actions envisagées :

- Modification du cahier des charges des MSP avec intégration d'un transport commun à proximité.
- Sollicitation nationale sur la mixité d'exercice des médecins coordonnateur EHPAD,
- Groupes de travail constitué des participants de l'atelier n° 1 (élargi au Conseil de l'Ordre des médecins, l'Agence Développement Touristique en Loir-et-Cher, Mouvance 41 et APSMT) sur le panier d'accueil du médecin et autres professionnels de santé fin juin 2014.
- Reprendre les travaux du groupe de travail « Portail Santé » et les présenter fin juin 2014 au groupe de travail « Panier d'accueil » pour avoir leur avis et voir comment envisager la création d'un groupe de travail dédié (élargi aux représentants d'établissements de santé et à la Préfecture) et réfléchir sur la pertinence d'un réseau d'appui en visioconférence.
- Il sera également mis en commun les pistes explorées sur le compagnonnage (article 56 du code de déontologie) et l'accueil d'étudiants européens.